



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direction du développement  
et de la coopération DDC



# Politique Culture et développement DDC

*Des danseuses se prennent en photo avec un  
téléphone portable avant de monter sur scène.  
Dhaka, Bangladesh, 2016*

# Table des matières

Introduction	5
Pourquoi la culture est-elle importante pour le développement ?	6
Finalités, approches et mesures de la DDC	12
Prendre en compte la dimension culturelle: un gage d'efficacité et de durabilité	12
Promouvoir la diversité des expressions artistiques et culturelles : un facteur de transformation et de cohésion	16
Gestion du savoir et coordination	22
Annexes	26
Annexe 1 : Principes de mise en œuvre pour le soutien de la DDC au secteur culturel dans ses pays partenaires	26
Annexe 2 : Principes de mise en œuvre pour le soutien de la DDC à l'accès des artistes du Sud et de l'Est au public, marché et réseaux suisses et internationaux	28
Références	30



*Une danseuse se prépare pour un spectacle au Musée National. Dhaka, Bangladesh, 2016*

*Honorine Diama, 27 ans, (au centre) attend son entrée en scène dans la pièce « Diakoya Dogotoro », une adaptation signée Assitan Tangara de la pièce de Molière « Le Médecin malgré lui », présentée à Niarela. Ce projet a bénéficié du soutien de la DDC. Bamako, Mali, 2016*



# Introduction

---

« *La culture est au début et à la fin de tout développement* »

**Leopold Sédar Senghor**

---

La politique culture et développement de la DDC fournit un cadre pour la compréhension des multiples liens entre culture et développement et pour leur prise en compte dans les interventions de l'ensemble de la DDC.

Dans son action pour la réduction de la pauvreté et des inégalités, la DDC identifie et construit sur les ressources culturelles, savoirs locaux et forces créatrices des sociétés au sein desquelles elle travaille. Cette approche est valable pour tous ses thèmes et domaines d'intervention. En outre, la DDC soutient spécifiquement le secteur culturel de ses pays partenaires.

L'engagement de la DDC dans le domaine de la culture et du développement se base sur la Loi sur la coopération internationale de 1976 qui vise notamment « l'épanouissement de l'homme et à lui donner la possibilité de participer activement au développement économique, social et culturel de la société à laquelle il appartient ». Il répond par ailleurs aux obligations contractées par la Suisse en ratifiant la Convention 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il se base sur 30 ans d'expérience de la DDC dans ce domaine.

Il est d'emblée à préciser que la DDC ne dispose d'aucun mandat en matière de promotion de la culture en Suisse, un mandat de la compétence des communes, des cantons et du Département fédéral de l'intérieur. La DDC n'a pas non plus la tâche de promouvoir l'image de la Suisse (tâche de Présence Suisse) ni sa propre visibilité au travers des activités culturelles qu'elle soutient, mais elle y contribue.



# Pourquoi la culture est-elle importante pour le développement ?

« On ne développe pas,  
on se développe »

Joseph Ki-Zerbo

Les liens entre culture et développement ont été mis en évidence depuis les années 80 à la DDC. Dans le cadre du débat post 2015, ils ont récemment reçu une attention accrue en réponse au besoin d'une approche plus holistique et intégrée du développement durable, et à celui de considérer non seulement les résultats, mais aussi les processus censés y mener. La position de la Suisse sur un cadre pour un développement durable après 2015 affirme que « Le nouvel agenda de développement durable transformatif doit être ancré dans la notion de droits de l'homme et défendre les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits civiques et politiques ». Elle reconnaît que « L'encouragement de la diversité culturelle et du dialogue interculturel ainsi que l'exploitation du potentiel des ressources culturelles et artistiques favorisent l'inclusion des groupes marginalisés et sont importants pour la promotion de la paix et du développement durable ». Le Message 2013–2016 du Conseil fédéral sur la coopération internationale intègre l'art et la culture au nombre de ses canaux pour atteindre ses objectifs. Une continuité est prévue pour le Message 2017–2020.

Sans prétention à l'exhaustivité, les quatre points suivants exposent les concepts et arguments qui sous-tendent l'approche de la DDC dans le domaine culture et développement.

## La culture comme ressource et comme droit

La culture est comprise dans cette politique au sens large comme « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social : elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances »<sup>1</sup>.

A ce titre, elle représente un ensemble de ressources – héritées mais aussi renouvelables – propre à chaque individu, groupe ou société. A travers sa culture, c'est le sens que l'on donne à son existence et à son développement que l'on exprime. Source d'identité et de dignité, productrice du capital social, la culture favorise la confiance en soi de l'individu, la cohésion et la résilience du groupe. Elle fournit un point de départ permettant de se réinventer. Les droits culturels – dont l'accès et la participation à la vie culturelle de son choix – font partie des droits de l'homme et sont indispensables à la dignité humaine et au libre développement de la personnalité. C'est dire si la culture constitue un levier fondamental pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté au sens multidimensionnel.

Avec ces caractéristiques, la culture n'échappe pas au risque d'être instrumentalisée notamment à des fins politiques ou idéologiques, ni à celui d'engendrer des discriminations. Ces risques doivent être affrontés, mais n'enlèvent rien à la valeur intrinsèque ni au potentiel que la culture représente pour le développement humain.

## La diversité culturelle comme patrimoine de l'humanité

La diversité culturelle est, pour l'humanité, aussi nécessaire qu'est la biodiversité pour la nature. Elle crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles. Elle est le vivier qui permet aux différentes cultures de s'enrichir et de se développer perpétuellement au contact les unes des autres, évitant la dérive identitaire. Elle est l'une des sources du développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante. Il faut souligner ici que la culture est un concept dynamique, et que c'est bien la diversité qui est en jeu et non son contenu historique à un moment donné.

La diversité culturelle demande à être promue et protégée. La mondialisation crée les conditions d'une interaction plus forte des cultures, mais elle porte aussi en elle la menace d'une certaine homogénéisation ou encore d'un déséquilibre au profit du rayonnement des cultures des sociétés les plus riches économiquement. Quant au manque de reconnaissance d'une minorité, d'une langue ou d'une pratique religieuse, il peut alimenter des tensions

<sup>1</sup> Définition tirée de la « Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles », 1982

voire déclencher des conflits. Ces défis appellent des politiques publiques nationales et internationales en faveur du respect des droits des minorités, de la liberté d'expression, voire de la soustraction des activités, biens et services culturels, porteurs d'identités, de valeurs et de sens, aux règles du libre marché.

## Le dialogue et les échanges interculturels comme socle de la paix

La circulation des idées et le débat ouvert sur les différences sont une contribution essentielle à la compréhension mutuelle et à la tolérance. Le dialogue et les échanges interculturels sont ainsi la base des relations pacifiques entre individus, communautés ou États. La coopération au développement est en elle-même une démarche d'échange et de dialogue interculturels.

## L'expression artistique comme moteur de changement

La particularité de l'art est d'être à la fois *partie intégrante* d'une culture – dont il est une des expressions – et à la fois *extérieur* à cette culture, dans la mesure où il remet en question ses pratiques établies. L'expression artistique a ainsi de tout temps joué un rôle d'aiguillon permettant aux individus et aux sociétés de modifier leurs perceptions et de se mettre en mouvement. Terrain de confrontation symbolique faisant appel tant à la raison qu'aux émotions, l'expression artistique permet d'aborder des questions sensibles ou de remettre en cause des normes sociales et culturelles d'une manière subtile mais effective. Elle crée alors un espace propice à la réflexion, à l'autocritique et au débat, qui favorise directement la pluralité d'opinion et la transformation sociale, et qui peut contribuer à l'exercice de la liberté d'expression lorsque celle-ci est menacée. Après un conflit, l'expression artistique peut permettre un travail sur le passé, favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle, restaurer l'espoir, la confiance en soi et en l'avenir.

Célébrations  
durant Holi, la fête  
des couleurs.  
Narayangonj,  
Bangladesh, 2016





*Une foule d'enfants et d'autres résidents du quartier assistent à une représentation de « Diakoya Dogotoro », pièce montée par la troupe d'Assitan Tangara d'après « Le Médecin malgré lui » de Molière. Ce projet a bénéficié du soutien de la DDC. Bamako, Mali, 2016*

Au cours de la dernière décennie, la notion d'économie créative a suscité une attention accrue, notamment de la part des Nations Unies et de nombreux Etats<sup>2</sup>. Les industries créatives présentent une croissance et une résilience particulièrement fortes, et ceci dans les économies industrialisées comme dans celles en développement, à l'échelle locale, nationale et globale. Le tourisme culturel – lié au patrimoine culturel matériel et immatériel – génère une large part des revenus du tourisme mondial. In-

<sup>2</sup> Voir Rapports sur l'économie créative 2008, 2010 et 2013 de la CNUCED et du PNUD





*Des acteurs se produisent dans une pièce jouée à la Shilpokola Academy. Dhaka, Bangladesh, 2016*

vestir dans la culture et la créativité s'est également révélé être un excellent moyen de revitaliser l'économie et la création d'emploi dans les villes, où vit une part croissante de la population mondiale. De tels investissements génèrent par ailleurs des bénéfices en termes de cohésion et d'inclusion sociale, de prévention de la violence, et de renforcement des capacités et de l'innovation, notamment auprès de la jeunesse. La promotion de ces secteurs demande des investissements financiers limités et peut générer des bénéfices tangibles pour les populations vulnérables, de même que contribuer à la protection du patrimoine naturel et culturel.

Tout en reconnaissant ce potentiel et le fait que les artistes et entrepreneurs culturels doivent être reconnus comme des professionnels et gagner leur vie, on ne saurait oublier que la valeur des expressions artistiques ne peut se mesurer qu'à l'aune des marchés. Une tension existe souvent entre liberté d'expression et besoin de répondre à la demande d'un marché, entre inclusion et viabilité commerciale.





*Des hommes dogons portant des masques kanaga durant le Festival des masques et des marionnettes de Markala, au nord de Ségou. Markala, Mali, 2016*

# Finalités, approches et mesures de la DDC

Prendre en compte la dimension culturelle:  
un gage d'efficacité et de durabilité

« *L'étranger a beau avoir de gros yeux,  
il demeure aveugle* »

proverbe africain



*Un saint homme se rendant à la fête hindoue de la baignade sacrée. Sunamganj, Shylhet, Bangladesh, 2016*



*Une femme portant un sac avec une photo d'Audrey Hepburn au milieu de centaines de fidèles assistant à la messe de Pâques au centre de Bamako. Bamako, Mali, 2016*

L'échec de programmes de développement bien intentionnés et le décalage entre les Objectifs du millénaire pour le développement et les résultats atteints ont révélé l'inadéquation des politiques et approches de développement universelles, qui ne prennent pas en compte les spécificités des différents contextes culturels.

La culture joue un rôle crucial dans la négociation des processus de développement. Située au cœur du changement, la culture peut en être le catalyseur et permettre une transformation sociale et culturelle. Mais elle peut aussi s'ériger en frein au changement si celui-ci est perçu comme non pertinent, trop rapide ou encore menaçant. La dimension culturelle ne peut en aucun cas être ignorée par la coopération au développement.

Dans sa coopération internationale, la DDC adopte l'approche suivante:

- › La DDC est **consciente des valeurs** et des systèmes de références qui sous-tendent ses stratégies. Elle s'assure que son personnel a la capacité de comprendre les traits culturels distinctifs qui caractérisent les sociétés au sein desquelles elle intervient. En tant qu'organisation, elle prend en compte ces différences dans ses analyses et ses interventions.
- › La DDC entretient avec ses partenaires un **dialogue entre égaux respectueux des différences culturelles**. Elle est consciente que l'asymétrie des relations engendrée par sa position de bailleur représente un défi pour un tel dialogue, et cherche à le relever.





*Un défilé de mode à Dhaka.  
Dhaka,  
Bangladesh, 2016*



*Vendredi soir au Cotton Club de Bamako : la piste de danse est loin d'être bondée. Il y a une année, cinq personnes sont mortes dans un assaut sur un club de Bamako revendiqué par un groupe islamiste. Et le 21 mars 2016, des hommes armés ont ouvert le feu sur un hôtel de la capitale malienne qui servait de base à une mission de formation militaire de l'UE.*  
Bamako, Mali, 2016

- › La DDC **s'engage pour le respect des droits culturels**. Lorsque des pratiques culturelles ou religieuses sont utilisées pour restreindre ou violer d'autres droits de l'homme, elle recherche – au-delà de la condamnation – le dialogue et la construction conjointe de solutions adaptées au contexte.

La DDC considère cette triple approche comme le fondement du travail de coopération et comme une condition *sine qua non* pour l'efficacité de ses interventions, ainsi que pour des résultats inclusifs et durables.

#### **Cette approche est pertinente pour tous les domaines et thèmes d'intervention de la DDC.**

Elle est explicitement reflétée dans sa politique genre, qui préconise que « les approches des questions de genre doivent être flexibles et adaptées au contexte » et que « les interventions doivent se baser sur des stratégies endogènes ». Cette approche est déterminante dans le thème de l'éducation, où la DDC met l'accent sur l'accès de chacun à une éducation de qualité qui réponde à ses besoins, prenne en compte les valeurs et développe la capacité de vivre ensemble. La DDC promeut ainsi, notamment en Afrique, l'enseignement en langues locales et/ou bilingue, de même que des curricula qui prennent en compte des savoirs locaux et qui sont adaptés aux besoins et réalités des communautés. Cette approche est également décisive dans des thèmes comme la sécurité alimentaire, la prévention des risques et des catastrophes, la santé, la prévention des conflits ou encore la gouvernance : les savoirs, les pratiques, les structures sociales, économiques, institutionnelles, politiques et de pouvoir traditionnelles fournissent à chaque fois des pistes pertinentes pour définir et atteindre les objectifs.

## Mesures DDC

La DDC traduit cette approche notamment par les mesures suivantes :

#### › **Diversité des équipes et du réseau de partenaires**

Au sein de ses bureaux de coopération, la DDC recherche une diversité culturelle dans les équipes qu'elle construit. Elle veille également à ce que le réseau de ses partenaires soit diversifié

et conscient de la diversité culturelle des sociétés au sein desquelles ceux-ci travaillent.

#### › **Compétences interculturelles**

Les compétences interculturelles font partie des exigences de base dans le processus de recrutement et de formation continue des collaborateurs de la DDC. Elles englobent non seulement les principes de communication interculturelle, mais aussi la réflexion sur sa propre identité, la capacité d'observation et d'analyse des questions d'interculturalité.

Afin de renforcer la sensibilité, les connaissances et surtout les compétences de ses collaborateurs, équipes et partenaires en matière d'interculturalité, la DDC met à disposition les ressources suivantes :

- › **Appui aux initiatives de partage d'expériences**, qui permettent de thématiser et de réfléchir sur les expériences, bonnes comme mauvaises, faites face à des enjeux d'interculturalité (Division Savoir-Apprentissage-Culture de la DDC)

- › **Offre de formation** pertinente, notamment dans le domaine du management (DDC en coopération avec la Direction des ressources du DFAE et des prestataires spécialisés)

#### › **Qualité des processus**

La qualité des processus qui doivent permettre d'atteindre des objectifs revêt une importance primordiale pour la DDC. Placer l'être humain au centre, être participatifs, répondre aux spécificités culturelles des lieux concernés et rester flexibles font partie des qualités de tels processus. Ces qualités sont décisives pour l'appropriation de ces processus par les populations concernées, et pour l'autonomie de celles-ci. Les outils de gestion du cycle de projet de la DDC<sup>3</sup> permettent dans une certaine mesure de prendre en compte les aspects culturels dans la planification, le suivi et l'évaluation des stratégies et des projets. Le tout est qu'ils soient utilisés avec les compétences, la sensibilité et la flexibilité adéquates.

<sup>3</sup> Hypothèse d'impact et théorie du changement, analyse de l'économie politique, système de suivi des changements pertinents pour le développement (MERV), évaluation des bénéficiaires, gestion de programme sensible au conflit, etc.

*Un spectateur captivé par Oumar Konaté de Gao se produisant au Songhoi Blues Bar dans le quartier de Baco-Djikoroni Golf. Bamako, Mali, 2016*

## Promouvoir la diversité des expressions artistiques et culturelles : un facteur de transformation et de cohésion

« L'Art, c'est poser des questions et permettre aux gens d'explorer la complexité des réponses à ces questions. Il ne s'agit pas d'amener tout le monde à penser de la même manière, mais de permettre aux gens de faire l'expérience de l'humanité à un niveau différent »

Gillian Slovo

La DDC considère qu'un **secteur culturel<sup>4</sup> indépendant, riche en diversité et inclusif**, notamment dans les pays en transition ou les contextes fragiles, contribue de manière décisive et originale aux objectifs suivants de développement durable, de transition démocratique et de promotion de la paix:

- › Renforcer la société civile, sa participation à la vie culturelle, aux processus sociaux et politiques, et son rôle de plaidoyer
- › Protéger la liberté d'expression et favoriser les conditions d'émergence d'un discours démocratique, contribuer à l'existence de sociétés pluralistes
- › Favoriser l'inclusion et la cohésion sociale, la diversité culturelle et le dialogue interculturel, le respect des différences et des minorités

- › Prévenir la violence et les conflits, favoriser leur transformation, permettre un travail sur le passé et la reconstruction individuelle et sociale après un conflit
- › Favoriser la découverte et l'accès à de nouvelles idées, renforcer la confiance en soi, la créativité et la capacité d'innovation
- › Créer de la dignité, du sens et de la beauté, permettre l'espoir et la confiance en l'avenir

La DDC considère que le développement d'un tel secteur dans ses pays partenaires est une fin en soi. Elle reconnaît de plus que ce secteur est une source de partenaires pertinents pour atteindre certains objectifs spécifiques de ses programmes sur ses thèmes prioritaires.

Dans nombre de pays en développement ou en transition, les politiques culturelles favorisant la diversité et dotées de moyens adéquats font toutefois défaut, tout comme les marchés développés et assortis d'un cadre légal effectif pour protéger la propriété intellectuelle. Les artistes et acteurs indépendants de la culture peinent à trouver les moyens de se former professionnellement, ainsi que les ressources pour mener et diffuser largement leur travail de création – quand ils ne se mettent pas tout simplement en danger. Le manque d'espaces de diffusion adaptés rend quant à lui difficile l'accès et la participation des populations à la vie culturelle et artistique, en particulier en dehors des capitales.

4 Par « secteurs culturels et créatifs », cette politique se réfère à tous les secteurs dont les activités sont basées sur des valeurs culturelles et/ou sur l'expression artistique et d'autres expressions créatives, que ces activités soit à but lucratif ou pas, quel que soit le type de structure qui les conduit et son mode de financement. Ces activités incluent le développement, la création, la production, la diffusion et la préservation des biens et services qui incarnent des expressions culturelles, artistiques ou créatives, de même que les fonctions liées comme l'éducation ou la gestion. Les secteurs culturels et créatifs englobent entre autres l'architecture, les archives, les bibliothèques et musées, l'artisanat, l'audiovisuel (y compris le film, la télévision, les jeux vidéo et le multimédia), le patrimoine culturel matériel et immatériel, le design, les festivals, la musique, la littérature, les arts de la scène, l'édition, la radio et les arts visuels. (Définition utilisée par le Parlement européen dans sa législation sur le Programme Europe Créative 2014-2020).





*Des acteurs jouant la  
pièce « Karbala » à la  
Shilpokola Academy.  
Dhaka, Bangladesh,  
2016*

*Musique et chants traditionnels à Lalon Mela.  
Kustia, Bangladesh, 2016*



*Un danseur défiant la verticale dans une  
chorégraphie contemporaine au Donko Seko,  
le studio de danse de Kettly Noel à Bamako,  
au Mali.*  
Bamako, Mali, 2016



Ces défis se répercutent au niveau international. Du fait de nombreuses contraintes techniques et financières à leur mobilité, les artistes et leurs productions ont un accès limité aux marchés et réseaux internationaux. Un tel accès représente pourtant une source d'opportunités, d'expérience, de reconnaissance, de ressources financières et de contacts professionnels utiles voire essentiels à la poursuite de leur travail de création.

## Mesures DDC

La DDC traduit cette approche par les mesures suivantes :

### › Programmes et projets culturels

La DDC soutient la diversité des expressions culturelles et artistiques dans les pays du Sud et de l'Est<sup>5</sup> du monde et y favorise la vitalité et le développement de secteurs culturels inclusifs. Elle met pour ce faire en œuvre des programmes et projets dédiés dans ses pays partenaires et en Suisse. A travers ceux-ci, la DDC vise en particulier les objectifs suivants :

› Permettre **aux artistes et professionnels de la culture des pays du Sud et de l'Est** de se former et de renforcer leurs capacités, de développer leurs activités, leurs organisations et leurs réseaux, d'obtenir le respect de leurs droits, la reconnaissance de leur travail et l'amélioration des conditions-cadre de celui-ci.

› Encourager l'**expression artistique et la création culturelle des pays du Sud et de l'Est**, soutenir la diffusion des œuvres et favoriser l'existence d'espaces de réflexion, de dialogue et de débat, notamment autour de productions qui abordent des problématiques sociales ou de développement, et tout en respectant la liberté artistique et de programmation de ses partenaires.

› Favoriser, **dans ses pays partenaires, l'accès et la participation des populations à la vie culturelle et artistique**, notamment dans les régions rurales, périphériques ou défavorisées.

› Faciliter, **depuis la Suisse, l'accès des artistes et professionnels de la culture du Sud et de l'Est** et de leurs productions au public, marchés et aux réseaux professionnels suisses et internationaux.

Voir annexes 1 et 2 pour les responsabilités, principes de mise en œuvre et priorités des programmes et projets culturels de la DDC.

### › Expression artistique dans les programmes non culturels de la DDC

Outre ses programmes dédiés, la DDC considère systématiquement l'apport du secteur culturel pour atteindre certains objectifs spécifiques de ses interventions sur ses thèmes prioritaires. Elle intègre lorsque c'est pertinent des activités culturelles et artistiques dans ses programmes portant sur d'autres thèmes que l'art et la culture. Un programme de création d'emploi et de revenus pourra ainsi promouvoir la compétitivité d'une industrie culturelle (ex. artisanat) à fort potentiel dans un contexte donné. Un programme dans le domaine de l'éducation pourra intégrer des activités artistiques pour une éducation de qualité. Un programme adressant les causes d'un conflit pourra recourir à la création artistique pour faire exister un espace protégé de dialogue interculturel. Un programme de promotion de la gouvernance pourra soutenir des activités artistiques de plaidoyer. L'art peut enfin, comme mode de communication, être un moyen effectif de sensibilisation ou de prévention dans le cadre des programmes de la DDC, en particulier si l'expression artistique choisie fait partie des modes culturels de communication des populations concernées.

L'expression artistique est alors considérée avant tout comme un moyen, et les objectifs du programme priment sur ceux de développement du secteur culturel. Lorsqu'elle utilise l'art comme moyen de sensibilisation, la DDC est toutefois attentive au fait qu'un trop grand dirigisme au niveau des messages à faire passer peut être contre-productif, et que le talent et la liberté artistique sont essentiels pour créer des œuvres originales, qui interpellent et émeuvent un public.

<sup>5</sup> Pays du Sud et de l'Est fait référence ici à la liste des pays éligibles à l'aide publique au développement, révisée régulièrement par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

› **Multilateral**

La DDC prend occasionnellement position sur le thème culture et développement dans le processus normatif des Nations Unies, notamment au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (ECOSOC).

La Suisse, par l'intermédiaire de la DDC, contribue au Fonds international pour la diversité culturelle, institué par la Convention 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, à hauteur de 1% de sa contribution à l'UNESCO. Cette

contribution se conçoit comme un soutien à la visibilité et à la mise en œuvre de la Convention, que la Suisse a ratifiée en 2008 et qui représente un précieux instrument normatif fondamentalement aligné avec la politique de la DDC dans le domaine culture et développement. Cette contribution sera versée au FIDC dans la mesure où l'efficacité du fonds est maintenue. Le suivi de cette contribution est assuré par la Division Nations Unies et organisations internationales de la Direction politique du DFAE en collaboration avec l'Office fédéral de la culture.



## › Art et communication

Que ce soit à l'étranger ou en Suisse, le soutien de la DDC aux expressions culturelles et artistiques des pays du Sud et de l'Est n'a pas pour objectif la promotion de l'image de la Suisse ni celle de la DDC et de ses activités. La DDC peut commander des produits à des artistes pour documenter ses activités. De telles commandes

*Edel Dolo, la cinquantaine, vendait des billets de cinéma avant que Le Vox ne ferme. Il continue de s'occuper de la salle abandonnée, qui fait partie de sa vie depuis des décennies. Bamako, Mali, 2016*

peuvent fournir des revenus ainsi qu'une certaine visibilité et reconnaissance aux artistes de ses pays partenaires. Elles ne sont toutefois pas à considérer comme un appui à l'art et à la culture en soi dans la mesure où elles ne favorisent a priori pas la libre expression des artistes sollicités. Elles sont à financer avec d'autres ressources, notamment de communication.

Fondamentalement, la meilleure image que peut valoir à la DDC son soutien aux expressions culturelles et artistiques est celle d'une organisation qui incarne les valeurs que promeut la politique étrangère de la Suisse – dont le respect de la démocratie et des droits de l'homme, la coexistence pacifique des peuples – et qui s'intéresse pour ce faire à ce que ses partenaires ont à dire à travers leur travail artistique, leur permettant de le réaliser avec leur propre créativité.

*Une bobine de film empoussiérée à l'abandon dans les locaux du cinéma Le Vox à Bamako. Le désintérêt du public a obligé de nombreuses salles à fermer. Bamako, Mali, 2016*



# Gestion du savoir et coordination

« C'est à travers la conversation que le savoir se transmet directement d'une personne à une autre, que l'apprentissage a lieu, que l'on glane de nouvelles perspectives, établi des connexions et construit des relations »

**David Gurteen**

Souleymane Niaré est actuellement l'ancien le plus influent de la famille Niaré, la famille fondatrice de Bamako, qui, en tant que telle, est assimilée à une famille royale.  
Bamako, Mali, 2016

Un groupe de femmes attendant le début d'un spectacle.  
Mymensing, Bangladesh, 2016



La Division Savoir-Apprentissage-Culture de la DDC encourage et accompagne l'échange et la capitalisation d'expérience sur les liens entre culture, art et développement. Elle répond aux demandes de conseil et de mise en réseaux des collaborateurs, notamment en facilitant une communauté de pratique. Elle facilite l'intégration des apprentissages dans les processus-clé de la DDC en collaboration avec la Section Assurance Qualité.

La Division Savoir-Apprentissage-Culture assure par ailleurs une coordination des activités de la DDC dans le domaine culture et développement avec les autres offices fédéraux, aussi bien au niveau stratégique qu'au niveau des opérations par des mécanismes efficaces, efficients et transparents d'échange d'information et de concertation.









*Un cortège haut en couleur à l'occasion de Pohela Boishakh, le premier jour du Nouvel An selon le calendrier bengali, photographié à Dhaka le 14 avril 2016. La population du Bangladesh marque ce jour de fête par des défilés multicolores et des programmes culturels, avec de la musique et des danses traditionnelles. Introduits au 16<sup>e</sup> siècle sous le règne de l'empereur Akbar, ces rassemblements servaient à l'origine à faciliter la collecte de l'impôt.  
Dhaka, Bangladesh, 2016*

# Annexes

## Annexe 1 : Principes de mise en œuvre pour le soutien de la DDC au secteur culturel dans ses pays partenaires

Dans ses pays partenaires, la DDC soutient le secteur culturel local par le biais de projets et de programmes dédiés (« pourcent culturel »).

### Principes de mise en œuvre du pourcent culturel

#### 1. La DDC consacre au moins 1% de son budget à l'art et à la culture dans ses pays partenaires

Au moins 1% du budget opérationnel de la DDC dans un pays/région donnée est consacré au soutien d'initiatives du secteur artistique et culturel local par le biais de projets et/ou de programmes dédiés. Cet engagement est inclus dans les stratégies de coopération et les ressources sont prises sur les crédits-cadre correspondants des messages quadriennaux sur la coopération internationale.

#### 2. Le principe de « pourcent culturel » est valable pour les quatre domaines de la DDC

Le principe de « pourcent culturel » est valable pour les quatre domaines de la DDC : Coopération avec l'Est, Coopération régionale, Coopération globale et Aide humanitaire. Au sein de ces domaines, la responsabilité de mettre en œuvre ce principe incombe aux divisions géographiques et aux programmes globaux de la DDC. La compétence pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes culturels est dans toute la mesure du possible déléguée aux bureaux de la DDC (y compris bureaux DDC intégrés dans une ambassade)<sup>6</sup>. Cette compétence décentralisée permet de définir les priorités du soutien en fonction du contexte, des besoins et des opportunités locales. Les bureaux de la DDC à l'étranger mettent à disposition les ressources humaines nécessaires pour le suivi des programmes culturels, et assurent l'accès des responsables de programme à la formation continue adéquate ; ils s'entourent d'experts locaux ou internationaux si besoin.

#### 3. Les programmes culturels ont une légitimité propre

Les programmes et projets culturels contribuent de fait aux objectifs généraux de développement, de transition et d'aide humanitaire de la DDC, notamment dans le domaine de la gouvernance et du renforcement de la société civile. Un programme culturel a une légitimité propre : il ne doit pas répondre aux priorités thématiques de la DDC dans un pays donné.

#### 4. La DDC privilégie un engagement à long terme

Dans la mesure du possible, la DDC préfère les programmes sur plusieurs années aux projets ponctuels, ceux-ci permettent d'atteindre des résultats plus durables pour le secteur culturel local, y compris d'influencer les conditions-cadre dans lesquelles il évolue. Les programmes permettent également à la DDC de travailler dans une logique de partenariat (vs. sponsoring), et de concentrer ses ressources financières et humaines.

#### 5. La DDC peut initier des programmes régionaux

Lorsque la DDC est active au niveau d'une région englobant plusieurs pays, elle peut initier des programmes culturels régionaux. Un fort ancrage national est recommandé. La dimension régionale permet de favoriser les échanges culturels, source de cohésion régionale et d'opportunités nouvelles pour les artistes.

#### 6. La DDC veille à respecter la liberté artistique et d'expression de ses partenaires

La DDC veille à respecter la liberté artistique et d'expression de ses partenaires, tout en étant attentive à ne pas soutenir des positions extrêmes qui pourraient se révéler offensantes et nuisibles (approche « *do no harm* »). Elle évalue les situations au cas par cas et cherche à établir des relations de confiance avec des partenaires qui partagent ses valeurs.

<sup>6</sup> Les « petites actions des ambassades dans le domaine de la coopération internationale », financées par la DDC, ne font pas partie des instruments de mise en œuvre du pourcent culturel, même si elles en rejoignent parfois les objectifs.

## **7. La DDC vise à mettre en œuvre ses programmes de manière coordonnée**

Dans le cadre de ses programmes, la DDC cherche le dialogue avec les autres bailleurs internationaux publics ou privés dans le domaine de la culture et la possibilité d'aligner les mécanismes de soutien afin de limiter les coûts de transaction pour les organisations culturelles partenaires. La DDC peut également déléguer la mise en œuvre de son programme culturel dans un pays donné ; elle se prive toutefois d'une interaction directe, privilégiée et difficilement remplaçable avec des acteurs parmi les plus engagés et créatifs de la société civile.

## **8. La DDC réalise un suivi des résultats adapté à la nature des programmes culturels**

De manière générale, les programmes culturels sont suivis avec les instruments de la DDC. Dans la planification avec les partenaires et l'appréciation des résultats, la DDC est toutefois attentive au fait que ces programmes visent un changement avant tout qualitatif, souvent non mesurable et imprévisible. Elle prend soin d'observer, écouter et recueillir les effets intangibles de son soutien en utilisant des compléments (témoignages, histoires) aux outils de base (cadre logique).

## Priorités du pourcent culturel

### **9. La DDC soutient en priorité les activités de la société civile**

La DDC soutient en priorité les activités et initiatives des organisations de la société civile. De telles initiatives peuvent également inclure le travail de plaidoyer, le dialogue et la collaboration avec les autorités et institutions publiques pour l'amélioration des conditions-cadre (politique culturelle, protection de la propriété intellectuelle, etc.)

### **10. La DDC privilégie le renforcement des capacités au financement d'infrastructures**

La DDC permet aux artistes et professionnels de la culture de se former et de renforcer leurs capacités, de développer leurs activités, leurs organisations et leurs réseaux. Elle peut contribuer au financement d'infrastructures ou à la protection et réhabilitation du patrimoine culturel matériel en cas de nécessité absolue.

### **11. La DDC favorise la diversité culturelle et d'opinion ainsi que le dialogue**

La DDC favorise les activités culturelles et artistiques qui créent un espace de dialogue et de débat, établissent des ponts entre les différents groupes de population et favorise la diversité culturelle et d'opinion. Lorsqu'elle soutient la production, elle est toujours attentive aux possibilités de diffusion. Elle se tient en marge des actions élitaires.

### **12. La DDC favorise un accès égal et décentralisé à la vie culturelle**

La DDC favorise l'accès et la participation des populations rurales et/ou défavorisées à la vie culturelle et à l'expression artistique, notamment en soutenant leurs activités et les échanges centre-périphérie. Elle favorise également la participation de la jeunesse et les échanges entre générations. Elle favorise la participation égale des femmes et des hommes.

### **13. La DDC soutient l'articulation des professionnels de la culture aux marchés locaux**

Lorsqu'un marché local ou régional de l'art et de la culture offre des opportunités, la DDC cherche à favoriser l'articulation des artistes, artisans et entrepreneurs de la culture à celui-ci.

## **Annexe 2 :**

### **Principes de mise en œuvre pour le soutien de la DDC à l'accès des artistes du Sud et de l'Est au public, marché et réseaux suisses et internationaux**

Depuis la Suisse, la DDC facilite l'accès des artistes, des professionnels de la culture et des productions des pays du Sud et de l'Est au public, marché, et aux réseaux professionnels suisses et internationaux.

Le programme culturel de la DDC en Suisse est suivi par l'Equipe culture et développement, Division Savoir-Apprentissage-Culture. La DDC met en œuvre son programme au moyen de contributions fédérales ou de mandats.

#### Principes de mise en œuvre

##### **1. La DDC soutient les initiatives d'opérateurs compétents**

La DDC ne soutient pas elle-même les artistes et productions du Sud et de l'Est, mais par l'intermédiaire d'organisations professionnelles de la scène culturelle suisse, notamment de la société civile (associations ou fondations). De telles organisations disposent des compétences et réseaux appropriés pour contribuer à réaliser les objectifs de la DDC.

##### **2. Le soutien de la DDC est complémentaire au fonctionnement du marché et respecte un principe de subsidiarité**

La DDC soutient des projets qui ne peuvent pas être financés uniquement par le marché, et qui visent à soutenir et diffuser des productions porteuses d'identité et de sens, dont la valeur ne se définit pas que commercialement. Le montage financier de tels projets doit mettre en évidence la participation d'autres bailleurs de fonds, public ou privés. Une subvention par d'autres instances fédérales visant au même aspect du projet est exclue.

##### **3. La DDC respecte la liberté de programmation des opérateurs culturels dans le cadre de valeurs partagées**

La DDC attend de ses partenaires un engagement pour les valeurs qui sous-tendent son soutien dans le domaine de l'art et de la culture. Elle attend d'eux en particulier qu'ils veillent à un accès équilibré des professionnels de la culture hommes et femmes à leurs activités. Tout en menant un dialogue régulier sur ces questions avec ses partenaires, elle leur laisse la liberté nécessaire à la qualité de leur travail et à leur crédibilité.

#### Priorités

##### **4. La DDC privilégie les partenariats à moyen et long termes**

Dans un souci de continuité et d'efficacité, la DDC privilégie les partenaires en Suisse qui jouissent d'un rayonnement international et offrent des plateformes spécifiques et de qualité pour l'accès des artistes du Sud et de l'Est aux marchés et aux réseaux professionnels suisses et internationaux. Ces plateformes sont intégrées à leurs activités, renouvelées d'années en années et déploient leurs effets au-delà des moments forts/événementiels. La DDC peut conclure des partenariats pluriannuels avec ces organisations, qui sont suivis au moyen des instruments de gestion de projet en vigueur.

##### **5. La DDC peut soutenir d'autres initiatives qui génèrent des bénéfices tangibles pour les artistes du Sud et de l'Est**

La DDC peut soutenir des initiatives ponctuelles, locales ou d'organisations sans plateforme dédiée pour l'accès au marché international mais qui génèrent des bénéfices tangibles pour les artistes du Sud et de l'Est invités (gages, échanges de qualité entre pairs) et contribuent à entretenir un public dans toute la Suisse pour les productions culturelles du Sud et de l'Est. Elle délègue la mise en œuvre de cette partie de son programme. La qualité des plateformes pour les objectifs de la DDC est plus importante que la quantité d'initiatives soutenues, la DDC n'ayant pas pour objectif de promouvoir le développement de la scène culturelle suisse en elle-même.

## 6. La DDC met l'accent sur le cinéma

Ce choix se justifie par l'importance de la co-production internationale pour l'existence des films en général, et en particulier pour les œuvres en provenance de pays où l'industrie du cinéma n'est pas ou peu développée. Sans être le seul, le film est par ailleurs un moyen privilégié et facile d'accès pour susciter la réflexion et le débat. La priorité sur le cinéma se justifie également par le nombre d'organisations culturelles avec un volet professionnel de rayonnement international dans ce domaine en Suisse, et les possibilités de synergies entre elles, ainsi que la longue expérience et le savoir-faire acquis par la DDC dans ce domaine. La DDC consacre maximum 60% de son programme en Suisse au cinéma.

## 7. La DDC soutient en priorité les artistes et productions en provenance de ses pays partenaires

Dans le cadre de ses ressources limitées et dans un souci de cohérence entre ses activités, la DDC privilégie les initiatives et programmes qui prennent en compte les artistes et productions de ses pays partenaires. Cette priorisation permet le cas échéant d'offrir un relais vers le marché suisse et international aux artistes soutenus dans le cadre des programmes culturels de la DDC sur le terrain.

## 8. La DDC privilégie la participation des artistes et professionnels de la culture associée à la diffusion de leurs œuvres

La DDC n'exclut pas le soutien à la production. Elle porte toutefois une attention particulière à favoriser la diffusion des œuvres, et avant tout, à permettre aux artistes et professionnels de la culture d'accompagner cette diffusion, d'échanger avec leur public, de nouer des contacts entre eux et avec d'autres professionnels. Elle y voit un élément central du dialogue interculturel, de l'accès à de nouvelles opportunités et du renforcement des capacités.

## 9. La DDC favorise le rôle de mise en réseau des diasporas présentes en Suisse

Les artistes résidant dans un pays du Sud ou de l'Est sont les principaux bénéficiaires du soutien de la DDC. Dans l'attribution de ses soutiens, la DDC porte toutefois une attention particulière aux initiatives de diffusion et de mise en réseau conduites par des représentants des diasporas en Suisse, et à leur participation dans les organes décisionnels des organisations culturelles soutenues. Ceux-ci ont en effet souvent un accès privilégié à la production de leur pays d'origine, et des liens qui facilitent les retombées positives du soutien de la DDC pour le développement du secteur culturel de leur pays d'origine.

*Un spectacle de danse traditionnelle  
donné au Musée national à Dhaka.  
Dhaka, Bangladesh, 2016*



# Références

## Cadre international

PNUD : Rapport sur l'économie créative: élargir les voies du développement local, édition spéciale 2013

Nations Unies : Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, Farida Shaheed, au Conseil des droits de l'homme, Le droit à la liberté d'expression artistique et de création, 2013

UNESCO : Déclaration de Hangzhou, 2013

Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme «Europe créative», Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, 2013

Ministère des affaires étrangères du Danemark, DANIDA: «The Right to Art and Culture, Strategic Framework for Culture and Development», 2013

UNHCR : «Positive Energy – A review of the role of artistic activities in refugee camps», 2011

CNUCED : Rapport sur l'économie créative, 2010

UNESCO : Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel, Rapport mondial de l'UNESCO 2009

CNUCED : Rapport sur l'économie créative, 2008

UNESCO : Convention 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

PNUD : La liberté culturelle dans un monde diversifié, Rapport sur le développement humain, 2004

Banque mondiale : Culture and Public Action, 2004

UNESCO : Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001

UNESCO : Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, adoptée par la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles, 1982

Nations Unies : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966

Nations unies : Déclaration universelle des Droits de l'homme, 1948

## Cadre suisse

La position de la Suisse sur un cadre pour un développement durable après 2015, adoptée le 25 juin 2014 par le Conseil fédéral

Working paper « Culture in the Post-2015 Agenda », Groupe de travail interdépartemental sur la culture, 2014

« Cultural Encounters » : Publication finale du Programme culturel suisse en Europe du Sud-Est 1999–2012, DDC / Pro Helvetia, 2013

Message concernant la coopération internationale de la Suisse 2013–2016

Stratégie de politique étrangère 2012–2015, Rapport sur les axes stratégiques de la politique étrangère pour la législature, DFAE, 2012

Développement et religion – Suites pratiques, méthodes et instruments, DDC, 2009

Reader 1 « Erfahrungen aus christlich geprägten Umfeldern », DDC, 2008

Reader 2 « Erfahrungen aus islamisch geprägten Umfeldern », DDC, 2008

Reader 3 « Erfahrungen aus kirchlicher Zusammenarbeit und endogenen Kulturen », DDC, 2009

Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, 2006

La culture n'est pas un luxe, coopération et développement : L'aspect culturel, DDC, 2003

Politique égalité hommes-femmes, DDC, 2003

Loi sur la coopération internationale de la Suisse, 1976





## Impressum

Edition :  
Département fédéral des affaires étrangères DFAE  
**Direction du développement et de la coopération DDC**  
3003 Berne  
[www.ddc.admin.ch](http://www.ddc.admin.ch)

Mise en page :  
Communication visuelle DFAE

Photos :  
Bangladesh: GMB Akash  
Mali: Dominic Nahr

Commandes :  
[www.ddc.admin.ch](http://www.ddc.admin.ch) (rubrique « publications »)

Contact spécialisé :  
Division Savoir-Apprentissage-Culture  
Equipe Culture et Développement  
+41 (0)58 462 34 75  
[culturematters@eda.admin.ch](mailto:culturematters@eda.admin.ch)  
[www.culturematters.ch](http://www.culturematters.ch)

Cette publication est également disponible en allemand, anglais et espagnol.

Berne, 2016